

Aide sociale à l'enfance: l'offensive des enfants placés

PAR JÉRÔME HOURDEAUX
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 11 MARS 2019

Le collectif #LaRueA18ans et quelques parlementaires se battent depuis plusieurs mois pour obtenir le vote d'une loi qui interdirait la « sortie sèche », c'est-à-dire cette situation où, le jour de ses 18 ans, l'enfant placé se retrouve à la rue sans ressources ni soutien. Ils organisent mardi une soirée de mobilisation. Contesté par les associations, le secrétaire d'État à l'enfance Adrien Taquet annonce à Mediapart la mise en place d'une mission d'information parlementaire sur le sujet, ainsi que le lancement de groupes de travail sur l'enfance.

Victime de son succès, le collectif d'anciens enfants placés #LaRueA18ans a été contraint de revoir ses plans à la dernière minute. À quelques jours de sa grande soirée de mobilisation du mardi 22 mars, les organisateurs se sont rendu compte que les 50 places du café Fluctuat Nec Mergitur, situé sur la place de la République, ne suffiraient pas à contenir les plus de 1 300 personnes ayant répondu à l'invitation sur **Facebook**. En urgence, le collectif a obtenu la mise à disposition de la Bourse du travail, d'une capacité de 500 places.

« On pense qu'environ un tiers des personnes inscrites vont venir. C'est formidable. Je sais qu'il y a des anciens enfants placés qui vont venir de province, alors qu'un billet de train, ce n'est pas rien pour eux », se réjouit Lyes Louffok, figure médiatique de la mobilisation des enfants de l'ASE, l'aide sociale à l'enfance, ce service départemental qui recueille les enfants retirés à leurs familles par des décisions de justice et placés en foyer ou dans des familles d'accueil pour des durées allant de quelques jours à plusieurs années.

L'engouement suscité par cette soirée « Pour que chaque enfant placé ait droit à un avenir » traduit l'effervescence qui règne sur ce sujet. Question généralement délaissée par les médias et les politiques, la situation dramatique des enfants de l'ASE est depuis

plusieurs mois sous les feux des projecteurs grâce à la conjonction de l'action de quelques parlementaires et d'une offensive politique et médiatique lancée par les associations.

Il y a eu tout d'abord le dépôt, au mois de juin, 2018 d'une **proposition de loi** « visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie » par la députée LREM Brigitte Bourguignon. Ce texte, soutenu par les associations, ambitionne de mettre fin aux « sorties sèches » de l'ASE. Une « sortie sèche » est cette situation où, le jour de ses 18 ans, l'enfant placé se retrouve à la rue sans ressources ni soutien.

En théorie, la protection de l'enfance peut s'étendre jusqu'à 21 ans, à travers des « contrats jeunes majeurs » (CJM). Mais ceux-ci sont de courte durée et surtout ne sont pas obligatoires. Or, depuis 1983, l'ASE a été déléguée aux départements, qui peuvent en toute liberté décider de financer, ou pas, des CJM. Résultat, les contrats jeunes majeurs sont aujourd'hui une exception et la plupart des enfants de l'ASE se retrouvent livrés à eux-mêmes à leur majorité.

Une étude du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de juin 2018 estimait ainsi que seulement un tiers des jeunes majeurs sortis de l'ASE bénéficiaient d'un contrat jeune majeur. Pour les autres, et ceux dont le contrat a pris fin, l'entrée dans la vie active débute par la galère. Il s'agit tout d'abord de trouver une formation. **Selon une étude de l'Institut national d'études démographiques (Ined)** de décembre 2018, « plus de 50 % des bénéficiaires du CJM n'ont aucun diplôme à 17 ans [...]. La plupart des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur acquièrent entre leurs 18 et 20 ans au moins un diplôme, mais seulement 20 % des 18-20 ans obtiennent au moins un baccalauréat ».

Sans diplôme, sans ressources, sans soutien familial, nombre de ces jeunes se retrouvent à la rue. « 26 % des personnes sans domicile fixe nées en France sont d'anciens enfants placés en protection de l'enfance, révélait au mois de février le rapport annuel de la **Fondation Abbé-Pierre**. Ce taux de placement dans l'enfance atteint même 36 % parmi les jeunes

sans domicile âgés de 18 à 25 ans pour diminuer ensuite avec l'âge (moins de 10 % au-delà de 30 ans). Ces chiffres ne rendent que partiellement compte de l'ampleur du problème puisqu'ils ne tiennent pas compte d'autres formes de mal-logement comme l'hébergement chez un tiers, les abris de fortune, squats, logements indignes... »

La proposition de loi de Brigitte Bourguignon vise à rendre obligatoire le CJM dès lors que « *ces jeunes cumulent un certain nombre de difficultés. Afin de ne pas créer une charge supplémentaire pour les départements, les dépenses nouvelles liées à la mise en place [de ces nouvelles obligations] seraient prises en charge par l'État* ». La proposition de loi prévoit également d'ouvrir la possibilité de « *prolonger la prise en charge des jeunes majeurs par les services de la protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 25 ans* », ainsi que leur accompagnement « *vers l'autonomie par une personne de confiance* ».

Cette initiative parlementaire a été immédiatement soutenue et relayée par les associations d'enfants placés réunies au sein de #LaRueA18ans, qui multiplient depuis plusieurs mois les opérations de sensibilisation et alertent les médias sur la situation de l'ASE. Le collectif diffuse notamment régulièrement sur les réseaux sociaux des petites vidéos de témoignages d'anciens enfants placés.

Un reportage de l'émission « Pièces à conviction » de France 3, diffusé le mercredi 16 janvier, a joué un rôle décisif. Intitulé « *Enfants placés : les sacrifiés de la République* », il est accablant pour l'ASE. Un journaliste de France 3 a infiltré un foyer d'accueil en se faisant embaucher comme éducateur, alors qu'il ne dispose d'aucun diplôme. En caméra cachée, il a filmé la vie quotidienne d'un personnel aux abois. La violence y est omniprésente, que ce soit celle de certains éducateurs contre les enfants ou celle des enfants entre eux.

Les agressions physiques et bagarres sont quasi quotidiennes. Les viols et agressions sexuelles sont un véritable fléau. Les enfants sont mélangés en dépit de leur âge et de leur passé. Des adolescents ayant eux-mêmes subi des violences sexuelles peuvent cohabiter

avec des enfants beaucoup plus jeunes, des proies idéales. France 3 a ainsi pu récupérer un recueil « *d'incidents* » signalés dans le foyer détaillant, pour plusieurs dizaines d'entre eux, des viols et des actes de torture sexuelle. Et, par manque de place, les victimes sont souvent contraintes de continuer à cohabiter avec leur bourreau.

Le reportage retraçait également le parcours de Lyes Louffok, que celui-ci avait raconté dans son livre *Dans l'enfer des foyers* (Flammarion, avril 2014 ; J'ai lu, février 2016). Le jeune homme, devenu lui-même éducateur et membre du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), y décrivait son parcours au sein de l'ASE, passé par plusieurs foyers et familles d'accueil, marqué par la violence des foyers et les maltraitements.

Les images de France 3 et le témoignage de Lyes Louffok ont créé un véritable électrochoc. Le 25 janvier, l'Élysée a finalement répondu à une revendication de longue date des associations en créant un secrétariat d'État chargé de la protection de l'enfance, rattaché au ministère de la santé. Il a nommé à ce poste le député LREM Adrien Taquet qui, très vite, a pris contact avec les associations.

Le 30 janvier, la députée LREM Perrine Goulet, qui avait déjà interpellé le gouvernement sur le sujet **au mois de novembre 2018**, a déposé **une proposition de création d'une commission d'enquête** « *sur le fonctionnement de l'aide sociale en France* ». Sa vocation est de s'attaquer à l'ensemble de la protection de l'enfance, de la détection de la maltraitance à la sortie de l'enfant de l'ASE.

« Ces jeunes n'ont la plupart du temps aucun soutien »

Parallèlement, le ministère de la santé a mis en place, dans le cadre du plan pauvreté **lancé par le gouvernement fin 2017 et présenté en septembre 2018**, un groupe de travail sur les sorties sèches de l'ASE incluant des représentants des enfants placés, dont Lyes Louffok, et présidé par Fouzy Mathey, vice-présidente de l'association Repairs94, antenne dans le Val-de-Marne de **Repairs!**, un réseau d'entraide aux sortants organisé par des anciens de l'ASE.

Très vite, la discussion entre les enfants placés et l'administration s'est envenimée. « Ça a été une catastrophe, témoigne Lyes Louffok. Nous étions partis de nos propres histoires, de nos expériences pour faire des propositions concrètes pouvant être rapidement appliquées. Mais dès le premier jour, nous avons claqué la porte. Nous avons ensuite repris les travaux par respect pour les autres enfants placés qui participaient. Mais pour nous, il était déjà évident que nous ne pourrions pas en rester là. » « Cette mission, c'était vraiment un gros travail, raconte Fouzy Mathey. Mais surtout, nous avons très rapidement alerté sur le fait qu'il ne pourrait rien y avoir de concret si on ne mettait pas d'argent sur la table. »

Le groupe de travail parvient tout de même à **rédiger un référentiel**. « Ce référentiel est très bien. Je ne vais pas dire le contraire, c'est nous qui l'avons construit, explique Fouzy Mathey. C'est une première étape visant à définir, en cinq axes, ce que devrait être un accompagnement idéal. L'idée centrale est de maintenir un lien après la majorité via l'obligation de créer des lieux de rencontre, où les jeunes pourraient accéder à leurs droits ou encore à des parrainages. »

Le 22 février, le gouvernement va pourtant **présenter un plan**, basé sur ce référentiel, qui rend furieux les associations. Celui-ci prévoit d'inciter les départements à prendre des mesures d'accompagnement des jeunes majeurs par le biais d'un système de contractualisation incluant des incitations financières. Le gouvernement promet également un budget supplémentaire de 12 millions d'euros par an jusqu'en 2022. Soit 2 000 euros annuels par jeune majeur selon le gouvernement, 1 800 selon les associations interrogées par Mediapart. Le plan prévoit en outre la possibilité de désigner un référent, ainsi que l'attribution automatique de la Couverture maladie universelle (CMU) à tous les jeunes avant leurs 18 ans.

Les enfants placés sont furieux, d'autant plus que, le même jour, **le journal La Croix** affirme que le gouvernement ne soutiendra pas la proposition de loi de Brigitte Bourguignon, pourtant signée par 160

députés, dont le futur secrétaire d'État Adrien Taquet. « Douze millions d'euros, c'est presque une insulte », assène Lyes Louffok.

« Ce qui est bien, c'est que pour respecter le plan pauvreté, les départements devront, pour pouvoir toucher l'argent, respecter le premier axe qui prévoit qu'il ne doit pas y avoir de sortie sèche de l'ASE, tempère Fouzy Mathey. Le problème, c'est que, derrière, il n'y a pas de moyens. Qu'est-ce qu'on peut faire avec 1 800 euros par an ? C'est par exemple tout juste ce qu'il faut pour lui affecter l'aide d'un travailleur social. Celui-ci va peut-être l'aider à trouver un logement. Mais après, comment va-t-il payer le loyer ? Comment va-t-il se payer une formation ? Sans contrat jeune majeur, que peut-il faire ? Encore une fois, il s'agit d'un pansement qui, en plus, sert de justification pour ne pas faire passer la loi Bourguignon. »

Perrine Goulet, elle, se dit « très déçue par cette frilosité. On ne veut pas froisser les départements, donc on fait passer la politique avant le bien-être des enfants. Ces jeunes n'ont la plupart du temps aucun soutien. On va donc les retrouver à la rue – j'en ai encore rencontré il y a peu en visitant la Soupe populaire. De plus, ils toucheront le RSA et seront inscrits à la CMU. Ce qui veut dire que, quoi qu'il arrive, l'État devra payer pour les aider. Les accompagner à leur sortie de l'ASE coûterait finalement moins cher. Et ça serait un investissement pour l'avenir ».

Outre le manque de moyens, il est reproché au plan pauvreté de ne pas s'attaquer au cœur du problème : la gestion de l'ASE par les départements sans aucun contrôle de la part de l'État. « Certains départements font le travail avec ce qu'ils ont, et d'autres se demandent quel intérêt ils auraient à prendre à charge ces jeunes et ne font strictement rien pour eux, explique Lyes Louffok. Il faut réévaluer la décentralisation qui a créé des inégalités territoriales insupportables. » « Plusieurs départements ne font plus de contrats jeunes majeurs et le gouvernement ne veut pas entamer un bras de fer avec eux », insiste Fouzy Mathey.

« Le problème avec la contractualisation, c'est que certains départements n'y sont pas du tout favorables, confirme le sénateur socialiste Xavier Iacovelli, qui a, lui aussi, monté un groupe de travail sur la protection de l'enfance au Sénat. Mon département, celui des Hauts-de-Seine, par exemple, fait le strict minimum en matière de protection de l'enfance. Pour ces départements, je ne pense pas que l'incitation soit suffisante. Et, à l'opposé, il y a des départements comme la Guadeloupe, le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis qui voudraient en faire plus mais qui n'en ont pas les moyens. »

« C'est bien d'avoir nommé un secrétaire d'État, mais il n'a aucun moyen ni aucun périmètre, accuse le sénateur. S'il n'y a pas de volonté politique, on ne peut rien faire. La protection de l'enfance, ce n'est pas seulement de nommer un secrétaire d'État et de proposer des contrats aux départements. L'État sait se montrer beaucoup moins clément avec les collectivités territoriales. Pourquoi ne fait-il pas preuve d'autorité lorsqu'il s'agit de protection de l'enfance ? Je ne comprends pas. »

Contacté par Mediapart, Adrien Taquet a accepté de répondre à ces accusations. Sur la question de la recentralisation, le secrétaire d'État explique avoir « adopté une logique qui dépasse cette question en optant pour un système de contractualisation. L'idée est de dire aux départements : avec les compétences qui sont les vôtres, on veut améliorer les pratiques en matière d'aide à l'enfance. Et pour cela, l'État disposera de leviers financiers ». Concernant les moyens, « douze millions d'euros, cela représente 2 000 euros par an pour chaque jeune, assure Adrien Taquet. Ce qui lui permet d'avoir un accompagnateur qui l'aidera dans ses démarches, à trouver un logement... Les Apprentis d'Auteuil ont mis en place un système similaire, et cela représente un coût de 1 600 euros annuels par jeune ».

Mais surtout, le secrétaire d'État invoque, face à la colère des associations, un malentendu. En réalité, ce plan ne serait qu'une « première étape » et le gouvernement ne se serait jamais opposé à la proposition de loi de Brigitte Bourguignon.

« J'ai été nommé le 25 janvier. Les mesures annoncées en février s'inscrivent dans le cadre du plan pauvreté lancé dès fin 2017 et dont l'un des quatre piliers principaux concerne les sorties de l'ASE, explique Adrien Taquet. Cela montre déjà que le gouvernement avait bien identifié le projet et l'avait pris en compte. Après ma nomination, nous avons fait travailler sur ce plan les acteurs directement concernés, et notamment les enfants placés. C'était une première importante, car je crois en la démocratie sociale. »

« Ensuite, ces mesures ne sont qu'une première étape, poursuit le secrétaire d'État. Je ne peux que me réjouir que ce sujet soit en haut de l'agenda et que des gens se mobilisent. C'est une bonne chose. Toutes les bonnes volontés doivent être mises à contribution. D'ailleurs, concernant le projet de Brigitte Bourguignon, jamais le gouvernement ne s'y est opposé. Je la connais bien et c'est même l'une des premières personnes que j'ai appelées quand j'ai été nommé. Il y a des choses très bien dans son texte. L'idée, c'est de travailler avec elle, car il y a des choses que l'on peut faire encore mieux. »

Adrien Taquet annonce avoir « confié une mission d'information » sur les sorties de l'ASE à la députée LREM. « Elle va se rendre dans les territoires pour essayer de comprendre comment se passent les choses dans différents départements. Pour l'instant, nous n'avons pas de vision claire. Il y a des départements qui font beaucoup de choses, comme le Val-de-Marne, et d'autres où il y a des problèmes. »

Le projet de loi de Brigitte Bourguignon devrait ainsi entamer son examen à l'Assemblée nationale le 5 mai prochain. Reste que, pour l'instant, le secrétaire d'État semble bien s'opposer aux obligations contraignantes réclamées par les associations. « Ce qui compte, ce n'est pas tant le fait de signer un contrat que ce qu'il y a dedans. Et l'objet de cette mission, c'est de bâtir ensemble ce contrat. Elle n'est elle-même qu'une étape. Il faudra ensuite mobiliser les différents partenaires », estime Adrien Taquet.

Il se dit également défavorable à une recentralisation de l'aide à l'enfance. « Cela entraînerait le transfert d'autres compétences. Il y a une autre voie : le

pilotage. Je pense que l'État a une responsabilité globale de garantie des droits des personnes, et notamment des enfants. Pour cela, il peut être plus efficace s'il joue le rôle de pilote, de stratège et de garant du respect des droits. Je pense par exemple à ce qui se fait en matière de handicap, avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie » (CNSA), un établissement public rattaché au ministère en charge des affaires sociales et chargé de verser des financements aux départements dans le cadre de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap.

« On va convaincre les députés de l'importance pour ces jeunes d'obtenir un contrat jeune majeur »

Les enfants placés, eux, ne comptent pas relâcher la pression. « *On va convaincre les députés de l'importance pour ces jeunes d'obtenir un contrat jeune majeur et leur demander de mettre le projet de loi à l'ordre du jour, détaille Fouzy Mathey. Nous prévoyons aussi de leur proposer un plan tout fait. Nous travaillons également avec certains départements qui ne font plus de contrats jeunes majeurs pour tenter de mettre en place des partenariats et des parrainages. S'il le faut, nous ferons le travail à la place du gouvernement, ne serait-ce que pour leur faire honte. » « On ne pourra jamais être efficaces s'il n'y a pas une obligation sur le CJM, insiste Lyes Louffok. Quand un enfant est à la rue, nous sommes face à une urgence vitale. Et ce n'est pas lui qui ira mobiliser les acteurs du département. »*

Et la question des sorties sèches n'est qu'une première bataille. Le 5 mars, le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand a validé la création de la mission d'information de Perrine Goulet. Celle-ci devrait travailler en collaboration avec le groupe de travail de Xavier Iacovelli afin de présenter à l'été une proposition de loi globale sur la protection de l'enfance venant corriger le texte sur le sujet actuellement en vigueur et adopté le 14 mars 2016.

« Nous nous sommes mis d'accord avec Perrine Goulet pour échanger nos informations et pour parvenir à des propositions claires d'ici la fin du mois

de juin, explique Xavier Iacovelli. Nous avons besoin d'une proposition de loi corrigeant la loi de 2016. Il s'agissait d'une bonne loi mais peu contraignante et pas assez appliquée. »

La députée LREM, de son côté, veut faire de cette question l'œuvre de son mandat. « *Dans ma question au gouvernement du 20 novembre, j'ai dit pour la première fois publiquement que j'étais une ancienne enfant placée, explique-t-elle. C'est quelque chose sur lequel j'avais mis un couvercle. Certaines personnes qui me connaissent depuis longtemps n'étaient pas au courant. Ça n'a pas été simple pour moi. Mais c'était important. La situation de ces enfants est intolérable. Il faut que cela change et j'ai décidé que mon mandat servirait à ça. »*

Cette future grande loi devrait notamment s'attaquer aux conditions d'encadrement des enfants dans les foyers. « *Il faudra légiférer sur ce point, que ce soit sur le taux d'encadrement ou sur le niveau des diplômés, affirme Perrine Goulet. Il y a tout d'abord un problème de recrutement. C'est un métier très dur, qui n'attire pas suffisamment de personnes. J'ai rencontré la directrice du centre d'accueil dont des éducateurs ont été mis en cause pour des faits de violences par le documentaire de France 3. Elle m'a expliqué que le problème, c'est qu'elle ne trouvait pas de personnel compétent. On embauche des éducateurs sans diplômes qui se retrouvent face à des enfants cassés, pour lesquels ils ne sont pas formés, et souvent ils ne sont pas assez soutenus par leur hiérarchie. Ils sont confrontés à des situations dramatiques, avec des enfants très durs. Et parfois ils craquent. Je précise qu'il ne faut pas généraliser et que beaucoup d'éducateurs font très bien leur travail. »*

Xavier Iacovelli propose de son côté de réformer le système des familles d'accueil qui aujourd'hui sont rémunérées par les départements. « *Il faut changer de logique et sortir de la professionnalisation. Par exemple, pour être famille d'accueil, il faut qu'au moins un des parents ne travaille pas. Une obligation ridicule lorsque les enfants sont scolarisés et vont à l'école la journée. Moi par exemple, j'aimerais bien accueillir un enfant. Mais je travaille et ma femme*

travaille. Du coup, nous n'avons pas le droit. Il faut élargir le champ des familles d'accueil potentielles, plaide le sénateur. Et si les parents travaillent, dans ce cas l'État pourrait juste verser un dédommagement pour les frais et non plus une rémunération. Ce qui ferait en plus des économies. Aujourd'hui, on a quasiment transformé les familles d'accueil en salariées. Et les enfants le sentent. Certains peuvent demander : "Combien je coûte ?" Il faut moins d'usines à gamins, et un accueil plus familial. »

Perrine Goulet veut également se pencher sur le fonctionnement des foyers d'accueil d'urgence, où sont hébergés les enfants en attendant d'être orientés vers un autre foyer ou une famille d'accueil. « Beaucoup de choses se décident à ce moment-là. Or, souvent, le personnel ne connaît pas exactement l'histoire de l'enfant. Il faudrait commencer par établir un meilleur lien entre le dossier de l'enfant et le dossier judiciaire. Par exemple, ce dernier peut permettre de savoir que l'enfant retiré a été violé, ce qui permettra d'être vigilant sur ce point. Il y a également les cas des enfants qui auront toujours été habitués à dormir ensemble et que l'on va brusquement séparer. Ou inversement ceux qui étaient tout seuls et que l'on va forcer à vivre en groupe. L'aide sociale à l'enfance a besoin de moyens, c'est certain. Mais il faut aussi que l'on fasse plus d'efforts pour comprendre les enfants. »

Les deux parlementaires, ainsi que les associations, s'accordent sur la nécessité de renforcer les contrôles, que ce soit des foyers ou des familles d'accueil. « Dans l'idéal, il faudrait un grand ministère de l'enfance, avec une inspection et une vraie compétence régaliennne, estime Lyes Louffok. Il existe des milliers de structures en France et certaines ne sont jamais contrôlées. Soit c'est l'État qui effectue ces contrôles, soit on oblige les départements à le faire. »

Sur toutes ces questions, le gouvernement a, cette fois encore, décidé de lancer sa propre initiative. « Nous allons lancer dans dix jours des groupes de travail sur un certain nombre de sujets en réunissant tous les acteurs de l'aide sociale à l'enfance, les départements,

les associations, etc., annonce à Mediapart Adrien Taquet. Le but est de pouvoir présenter quelque chose sur l'ensemble des aspects de l'aide sociale à l'enfance d'ici l'été. »

Mais, contrairement aux parlementaires, le secrétaire d'État ne souhaite pas toucher au dispositif de la loi de 2016. « Il n'y a pas besoin de grande loi sur l'enfance, estime-t-il. D'une manière générale, je ne pense pas que la loi peut tout faire. Après, s'il faut légiférer bien entendu, on le fera. Concernant les châtimnts corporels, une loi a été votée à l'Assemblée et doit maintenant être programmée au Sénat. Et il y aura également une loi sur l'adoption. »

Si la forme que prendra le fruit de cette consultation reste floue, Adrien Taquet assure qu'il s'attaquera aux conditions d'encadrement des enfants placés en foyer. « C'est l'objet d'un des groupes de travail que nous lançons, annonce le secrétaire d'État. Et nous ferons des annonces publiques sur ce sujet, sur la façon dont on peut améliorer la qualité de la prise en charge de ces enfants. Il y a des histoires sordides, il ne faut pas le nier, même s'il y en a aussi de très belles. Il faut absolument rétablir une égalité de destin entre ces gamins. Il faut que nous agissions sur le taux d'accompagnement, sur la transparence, sur la qualité. »

En attendant, les associations entendent maintenir la pression médiatique. Elles craignent que le gouvernement ne désamorce par ses initiatives les propositions des parlementaires. « Si le gouvernement dit non, la majorité dira non. Mais là, il faudra qu'ils prennent leurs responsabilités, avertit Lyes Louffok. Nous avons dépensé beaucoup d'énergie pour obtenir la nomination d'un secrétaire d'État. Ça serait dommage que nous en dépensions autant pour demander sa démission. »

La soirée de mobilisation du mardi 12 mars sera l'occasion de renforcer la mobilisation. Seront notamment présents Brigitte Bourguignon, Perrine Goulet, Xavier Iacovelli, ainsi que la vice-présidente du CNPE Michèle Créoff et la journaliste Françoise Laborde.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.